

Commune de SAINT-CYPRIEN

Place Desnoyer
66750 SAINT-CYPRIEN



Objet : PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE JOURNEE DES FAMILLES – jardin de la Médiathèque – Rue Arago à St Cyprien village

Date limite de réception des demandes d'occupation : le lundi 20 avril 2026 à 16 h 00

AVIS DE PUBLICITE

1 - ORGANISATEUR

Ville de Saint-Cyprien

Monsieur le Maire ou son représentant
Place Desnoyer
66750 SAINT-CYPRIEN

Tel : 04.68.37.68.00

E-mail : contact@stcyprien.fr

2 - OBJET DE LA PUBLICITE

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public communal dans le cadre de l'organisation d'une manifestation dénommée « JOURNEE DES FAMILLES » avec occupation du domaine public situé à St Cyprien Village, dans les jardins de la Médiathèque et ses abords (crèche, Rpe, centre de loisirs, Stade Godail, parking de l'école Met).

Tout professionnel intéressé devra se manifester par tout moyen auprès de :

Mairie de Saint Cyprien :
Hôtel de ville
Place Desnoyer
66750 SAINT-CYPRIEN

Contact avec le service Enfance/jeunesse :
06.16.23.18.45 (Mme Florence Feutrier)
ou contact@stcyprien.fr

Cette manifestation a pour objectif de faire découvrir les structures municipales (les Collections de St Cyprien, la médiathèque, le Relais Petite Enfance, la Police Municipale, l'enfance/jeunesse, la crèche, l'école de musique) mais aussi de faire partager aux familles des moments de convivialité. Elle regroupe des stands d'information (SDIS, Hand' Avant66, APEDYS, Gendarmerie, PM) ainsi que des attractions ou des activités ludiques telles qu'Escape Game, Laser Game, mur interactif, structures gonflables, mur d'escalade... Des animations ludiques en fonction des différentes tranches d'âge seront proposées.

3 - CARACTERISTIQUES

Ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 -article L2122-1-1 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

« Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

4 - DESCRIPTION : L'occupation des lieux est envisagée pour la journée du **samedi 30 mai 2026 de 8h30 à 18h00** et sera soumise au régime de l'occupation privative du domaine public. **L'occupation sera gratuite.**

La commune organise par le biais du service Enfance/jeunesse, une journée d'activités ludiques et pédagogiques pour les familles, destinée à toute tranche d'âge (0-3 ANS, 3 – 6 ans, 6-11 ans et 11-17 ans). **Le public est attendu de 10 h 00 à 17 h 00.**

La manifestation vise à promouvoir les structures municipales et associatives de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de Saint-Cyprien, en proposant une journée interactive entre parents et enfants.

Dans le cadre de cette manifestation, il est envisagé de proposer les activités suivantes :

- 2 Food-trucks en snacking salé (à l'exception de crêpes)
- Jeux gonflables
- Mur d'escalade
- Animations pédagogiques et ludiques

La ville fournira les raccordements en électricité (à hauteur de 16 ampères ou 3500 watts) mais pas en eau potable.

5. CONDITIONS D'EXPLOITATION : Le titulaire **devra fournir** les documents suivants selon la nature de son activité :

Documents communs à tous :

- 1/ -la **lettre de candidature** signée par la personne habilitée,
- 2/ - une copie de la **carte nationale d'identité**,
- 3/ - un extrait du **casier judiciaire** de moins de trois mois,
- 4/ - les statuts de l'association avec le représentant légal.
- 5/- une **attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle** en cours de validité

Documents spécifiques pour les food-trucks :

- 6/- Extrait KBis de moins de 3 mois,
- 7/ - la **carte de commerçant non sédentaire**, en cours de validité,
- 8/ - une attestation de **formation en hygiène alimentaire** par un organisme agréé, en cours de validité,
- 9/ - une **déclaration de manipulation de denrées alimentaires**, si les aliments contiennent des produits d'origine animale le cas échéant,
- 10/ - **une licence temporaire de débit de boisson**
- 11/ - la **carte grise du véhicule** indiquant l'homologation « VASP (Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé pour le transport des Personnes) magasin » ou « VASP » Divers,
- 12/ - le **Permis de conduire B** si le véhicule ne dépasse pas les 3.5 T,
- 13/ - une **assurance auto** pour le véhicule

La vente à emporter comme la consommation sur place sont toutes deux autorisées.

La conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera proposée à chaque professionnel dont l'activité correspond aux activités ci-dessus et/ou au thème de la manifestation.

6 – AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Publicité : Site internet de la commune www.saint-cyprien.com et affichage mairie.

Date de parution du présent avis sur le site internet de la Commune, **le vendredi 27 mars 2026.**

